



Paris, le 6 janvier 2026, 17h45

**INFORMATIONS RELATIVES AU NOMBRE TOTAL DE DROITS DE VOTE ET D'ACTIONS PRÉVUES PAR  
L'ARTICLE L. 233-8 II DU CODE DE COMMERCE ET L'ARTICLE 223-16 DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE  
L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS**

Date	Catégorie d'actions	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote théoriques	Nombre de droits de vote exercables (hors actions autodétenues (privées du droit de vote) et actions privées du droit de vote conformément à l'article L. 233-14 du Code de commerce)
31 décembre 2025	Actions ordinaires (1,25 € de nominal)	103 211 777	103 211 777	102 978 271

